# Décharge 2000 : états financiers de l'Agence européenne pour la reconstruction, aide au Kosovo

2001/2238(DEC) - 10/04/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Bart STAES (Verts/ALE, B), le Parlement européen s'est rallié à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé précédent) et a décidé d'octroyer la décharge à l'Agence pour la reconstruction pour l'exécution de son budget 2000. Dans la résolution annexée à l'avis, le Parlement déplore les problèmes évoqués par la Cour des comptes en matière de gestion des fonds sous la responsabilité de l'Agence. Il insiste sur la nécessité de mener les enquêtes nécessaires, notamment au sein de l'OLAF. Se félicitant des bons résultats obtenus en 2000 par l'Agence, il estime qu'un renforcement de la coopération avec Belgrade sera inévitable pour améliorer la situation, notamment énergétique, au Kosovo et faciliter la tâche de la MINUK. Il demande à cette dernière de concevoir une politique axée sur les investissements (notamment en matière de transports) et réclame des améliorations des actions dans le secteur énergétique. Le Parlement demande parallèlement au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies au Kosovo de redoubler d'efforts pour définir un cadre politique et une stratégie à long terme visant à garantir la durabilité des investissements communautaires et internationaux dans cette région. Dans ce contexte, la Commission est appelée à examiner avec la MINUK, le développement d'une politique durable et la création d'institutions provisoires comprenant un président, un premier ministre, un gouvernement et un parlement kosovares. Il s'inquiète notamment du peu de progrès effectués par le Kosovo concernant la levée des impôts et l'exhorte à accroître ses recettes budgétaires, garantes de son autonomie. Il s'attend à des progrès dans ce domaine dans le contexte du futur rapport annuel de la Commission prévu pour 2002. Enfin, le Parlement demande aux autorités du Kosovo d'adopter les mesures nécessaires pour parvenir à un accord sur les échanges avec la Serbie et les pays voisins en matière de fourniture en électricité.